



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0540

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Animations de l'été 2021 - Dispositif d'attribution de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) pour la période du 28 juin au 27 août 2021

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieu, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0540**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Animations de l'été 2021 - Dispositif d'attribution de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) pour la période du 28 juin au 27 août 2021**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Au printemps 2020, après 2 mois de confinement et un retour progressif à une vie quotidienne la plus normale possible, les habitants de la Métropole de Lyon ont fait face à de nombreuses incertitudes quant à l'organisation de leurs vacances estivales. Risque d'une deuxième vague épidémique, difficulté à prendre des jours de congés dans un contexte économique sensible, annulation des réservations par les professionnels de tourisme, autant d'éléments qui laissent présager qu'un grand nombre d'habitants resteraient sur le territoire métropolitain durant cette période, particulièrement dans les QPV. Dans le même temps, les protocoles sanitaires imposaient une limitation des places dans les structures d'accueil.

C'est pourquoi, la Métropole a souhaité, en collaboration avec les communes et l'État, l'Éducation nationale et le mouvement associatif, renforcer les dispositifs d'accueil et d'animation estivaux pour les habitants. C'est ainsi qu'ont été engagées 3 actions :

- le renforcement du dispositif historique "Métropole vacances sportives" sur tout le territoire métropolitain et sur une période plus étendue, ouvert à tous les jeunes de 4 à 18 ans,

- "Culture au balcon", un soutien à des associations culturelles et artistiques pour développer de nouvelles formes d'action dans les QPV adaptées au contexte sanitaire,

- "Tous en vacances dans la Métropole", offre entièrement nouvelle, en partenariat avec les communes et les associations de proximité, s'articulant autour du programme "École ouverte" initié par l'État, et construit en 3 dispositifs :

. soutien financier versé aux associations proposant des animations, pour couvrir des frais supplémentaires par rapport à un fonctionnement dit normal ou développer de nouvelles offres adaptées au contexte sanitaire,

. mise à disposition de collèges pour accueillir des associations dans le cadre des programmes portés par les communes,

. ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans des collèges afin de compléter les animations déployées.

II - Bilan

Le bilan des dispositifs mis en œuvre en 2020 montre une bonne participation qui confirme qu'ils répondent aux attentes des publics, enfants, jeunes, adultes et familles. Le nombre et la diversité des actions qui ont eu lieu dans les territoires de la politique de la ville ont permis de baisser les tensions que le non départ en vacances d'un grand nombre d'habitants auraient pu entraîner. De plus, ces dispositifs ont permis la remobilisation de jeunes non impliqués habituellement dans des structures d'accueil. Le bilan tracé a également permis de souligner l'intérêt qu'il y aurait à qualifier les projets soutenus sur différents plans (égalité femmes-hommes, développement durable et environnement, etc.). 40 496 personnes ont participé à "Tous en vacances dans la Métropole" dont 6 146 différentes, 3 092 jeunes ont été accueillis dans les ALSH dont 773 différents, le dispositif "Culture au balcon" a réuni 1 500 personnes et "Métropole vacances sportives" 14 790 jeunes.

Actuellement, les incertitudes quant à l'organisation des vacances estivales 2021 demeurent fortes pour les habitants des QPV/QVA, et même inexistantes pour une grande partie de ce public fragile du fait de l'accentuation du chômage. Il est à prévoir qu'un grand nombre d'entre eux resteront sur le territoire métropolitain durant l'été 2021.

Par ailleurs, un soutien de la Métropole aux initiatives associatives estivales dans les QPV et QVA, sous réserve de qualifier les projets, permet d'enrichir les propositions d'animations et ainsi d'étendre l'accès à la culture, aux sports ou aux loisirs à des populations fragiles au plan social et économique.

Aussi, il est proposé de mettre en place un dispositif de soutien pour faire émerger un plan d'ensemble d'animations d'été dans ces quartiers pour les jeunes mais également pour les adultes afin de renforcer les liens sociaux, fragilisés par les crises actuelles.

III - Animations de l'été 2021

A cette fin, un dispositif renouvelé est préparé intégrant les dispositifs 2020 "Culture au balcon" et "Tous en vacances dans la Métropole".

Ce dispositif s'articulera avec "Métropole vacances sportives" qui couvre tout le territoire métropolitain par le soutien financier à des associations sportives et est destiné aux jeunes de 4 à 18 ans.

Le dispositif d'été 2021 proposé comporte 2 volets exposés ci-après.

- un volet d'actions culturelles à destination des structures associatives artistiques : soutien à des événements artistiques en plein air en pieds d'immeuble. L'objectif est d'avoir une action culturelle au profit des habitants, par commune comportant un ou des QPV/QVA, co-construite en partenariat entre Métropole et territoires, impliquant nécessairement l'intervention de professionnels rémunérés afin de soutenir le milieu culturel,

- un volet d'animations et d'ouverture d'accueil de mineurs en centre de loisirs (AMCL) organisées dans les territoires en QPV/QVA ou en frange (pédagogiques, de loisirs, etc.) et portées par des associations de terrain qui recevraient un soutien financier de la Métropole. Ces animations pourraient se dérouler dans des locaux associatifs, municipaux, espaces publics, etc.

Pour faciliter le déploiement d'animations et l'organisation d'AMCL, la Métropole pourrait mettre à disposition des collèges disponibles (absence de travaux) à des services communaux portant ce type d'animation ou à des associations soutenues au titre du point précédent.

Lorsque des animations proposées existaient antérieurement, les dossiers présentés devront exposer les évolutions apportées en regard du soutien financier sollicité auprès de la Métropole pour l'animation de l'été 2021.

IV - Objectifs

Les propositions présentées au titre de ce dispositif auront pour objectifs :

- d'enrichir les propositions d'animations d'été en priorité dans les QPV/QVA et ainsi étendre l'accès à la culture, aux sports ou aux loisirs à des populations fragiles au plan social et économique,
- d'offrir des animations gratuites ou payantes en fonction du quotient familial, aux enfants, adolescents et adultes de ces quartiers, pour la période du 28 juin au 27 août 2021,
- de proposer des actions éducatives aux jeunes en décrochage scolaire.

V - Orientations

L'attention de la Métropole se portera prioritairement sur des actions qui servent la transition écologique et le vivre ensemble, les projets collectifs impliquant les habitants et ceux permettant une découverte du quartier, de la Métropole, favorisant l'ouverture à l'autre et au monde.

VI - Conditions d'éligibilités des structures et de sélection des projets

- pour le volet culturel : structures associatives qui ont pour objet, la création, la diffusion ou la médiation d'œuvres de tous secteurs culturels, impliquant nécessairement l'intervention de professionnels rémunérés,
- publics ciblés : en priorité les jeunes mais ouvert aux familles et aux adultes, dans les territoires des QPV/QVA ou en frange,
- siège social ou domiciliation sur le territoire de la Métropole et une année minimum d'ancienneté,
- les structures ne doivent pas être soutenues par la Métropole au titre d'un autre dispositif de la Métropole pour le même projet.

VII - Modalités d'attribution et de versement des subventions

- versement de la subvention jusqu'à 4 000 € et de 80 % du montant de la subvention pour les aides supérieures à la notification par la Métropole,
- versement du solde de 20 % de la subvention après étude du bilan d'activité et financier,
- une association candidate peut proposer plusieurs projets.

Les projets seront appréciés sur la base des critères suivants :

- pertinence du projet avec les politiques publiques de la Métropole,
- pertinence du projet par rapport aux public(s) ciblé(s),
- qualité du projet,
- nombre de bénéficiaires envisagés/coût du projet.

VIII - Modalités de réponse

Pour répondre, les porteurs devront remplir le formulaire en ligne sur la plateforme de la vie associative.

IX - Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel 2021 s'établit comme suit :

- date d'information par les équipes politique de la ville : à partir du 16 mars 2021,
- date limite de réception des projets : le 9 avril 2021 inclus,
- instruction par les services concernés : du 12 au 26 avril 2021,
- validation des dossiers par les Vice-Présidents concernés le 27 avril 2021,
- passage à la Commission permanente du 31 mai 2021,
- notification et versement des subventions ou d'un acompte à hauteur de 80 % du montant de la subvention pour les aides supérieures à 4 000 € : à compter du 1^{er} juin 2021,
- déroulé des activités : du 28 juin au 27 août inclus (15 juillet au 13 août pour l'occupation des collèges),
- remise des bilans : avant le 30 septembre 2021,
- versement du solde de 20 % de la subvention au regard du bilan transmis : à partir 18 octobre 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la mobilisation d'une enveloppe de 750 000 € en section de fonctionnement - opération n° 0P17O5777 pour le lancement du dispositif d'animations de l'été 2021 dans les territoires concernés.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant soit 750 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - opération n° 0P17O5777.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.